

## Compte rendu de séance

### Séance du 18 Avril 2019

L' an 2019 et le 18 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la mairie sous la présidence de MORVAN Georges Maire

**Présents** : M. MORVAN Georges, Maire, Mme NICOLE Corinne, M. TANGUY Pierre, M. LE GAC Jean, M. LACHUER André, Mme LESENECHAL Monique, Mme VERSCHUEREN Blandine, M. TOSSER André, , M.PLASSART Franck, M. MENEZ Nicolas

Excusés : M. HOURMAND Patrice  
M. JAOUEN Nicolas, procuration pour M.MENEZ Nicolas  
Absente : Françoise LOZAC'H

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 06/04/2018

**Date d'affichage** :

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Finistère  
le : 25/04/2019

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Corinne Nicole

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Avis sur le transfert de compétences eau et assainissement à Monts d'Arrée Communauté

- 2019-23

Programme de voirie 2019

- 2019-24

Construction de toilettes au cimetière : choix du maître d'œuvre

- 2019-25

Agrandissement du columbarium, création d'un jardin du souvenir et achat de cavurnes

- 2019-26

Requalification entrée sud du bourg : Devis levés topographiques de la zone

. - 2019-27

"Requalification sud du bourg : Diagnostic amiante et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) de la Zone (RD 42)

- 2019-28

Construction de quatre maisons route de Leinguern : avenant positif gros-œuvre

- 2019-29

Construction de quatre maisons route de Leinguern : avenant négatif couverture

- 2019-30

Création d'un chemin entre la place des trois Coant et l'école : acquisition de la parcelle

- 2019-31  
subventions aux associations 2019 –  
2019-32  
Demande de subvention exceptionnelle de l'ADMR de Scignac  
- 2019-33  
Demande de subvention au Département pour la mise en place de radars pédagogiques  
- 2019-34  
Demande de subvention au département au titre des amendes de police  
- 2019-35  
Demande de subvention au comité national du sport pour la construction d'un terrain multisport et d'un terrain de tennis  
- 2019-36  
Demande de subvention à la fédération française de football pour la mise en place de pare-ballons  
- 2019-37  
Demande de subvention à la fédération française de football pour le remplacement de la main courante  
- 2019-38  
Travaux à la bibliothèque et à la mairie : choix du maître d'œuvre  
- 2019-39  
Décision modificative numéro 1 budget eau  
- 2019-40  
Décision modificative numéro 1 budget eau  
- 2019-41  
Création de l'adresse « route de la gare »  
- 2019-42  
Adhésions à la bibliothèque - 2019-43  
Avis sur la démolition du terrain de tennis  
- 2019-44  
Remplacement des agents techniques pendant les congés d'été –  
2019-45  
-  
Projet de création d'une zone de préemption départementale : espaces naturels sensibles  
- 2019-46

✓ **Avis sur le transfert de compétences eau et assainissement à Monts d'Arrée Communauté**

réf : 2019-23

Mr le maire informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre du transfert possible de compétences Eau et Assainissement à la communauté de communes Monts d'Arrée communauté, la commune a jusqu'au 30 juin 2019 pour délibérer sur un transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ou au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences eau et assainissement aux communautés de communes, prévoit dans son article 1<sup>er</sup> que les communes membres des communautés de communes qui n'exerçaient pas, à la date du 5 août 2018, les compétences eau ou assainissement à titre optionnel ou facultatif, peuvent délibérer, sous certaines conditions, afin de reporter la date du transfert obligatoire de l'une ou de ces deux compétences, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité s'opposent au transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'opposition prendra effet si elle est prise par au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population intercommunale. La date du transfert sera, dans ce cas, transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

✓ **Programme de voirie 2019**

réf : 2019-24

Le maire présente les devis estimatifs du programme 2019 (marché à bon de commande)

- rue Le Fur, le carrefour de Kercognac, la VC 17 (station d'épuration), Kerloued, l'élargissement de la route du cimetière, Troguerven Huella et le cloître
- Le poivre et Ty Meur

Montant total : 97 834.40 € HT, plus ou moins ajustement indexé sur le prix du gasoil.

Le conseil municipal par 10 voix pour et une abstention valide le programme de voirie tel que présenté ci-dessus

✓ **Construction de toilettes au cimetière : choix du maître d'œuvre**

réf : 2019-25

Le Maire soumet la proposition du bureau d'étude Gilbert Berrou maître d'œuvre à Brennilis pour la réalisation d'un plan avec cotes, avec pré-chiffrage du projet et la réalisation du dossier d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable de travaux) y compris la validation du dossier par architecte pour la somme de 2 300.00 € HT, 2 760.00 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité retient cette proposition.

✓ **Agrandissement du columbarium, création d'un jardin du souvenir et achat de cavurnes**

réf : 2019-26

Le Maire soumet les propositions des entreprises. Le conseil municipal retient les propositions ci-dessous :

- **Fourniture de 8 cavurnes** Béton 58x58cm transport compris. Perin groupe Bégard : 977.54 € HT, 1173.04 € TTC

Les cavurnes seront posées par le service technique

- **Jardin du souvenir**

entreprise	Montant HT	Montant TTC
SARL marbrerie Guivarch Morlaix	3 310.83 €	3 973.00 €

- **Columbarium 8 cases, identique au modèle existant :**

entreprise	Montant HT	Montant TTC	options
Ets keraval Chateauneuf du Faou	7455.83€	8 947.00 €	Dalle en granit d'Huelgoat non poli 613.33 € HT, 736.00 € TTC <b>option retenue</b>

✓ **Requalification entrée sud du bourg : Devis levés topographiques de la zone.**

réf : 2019-27

Le conseil municipal à l'unanimité retient la proposition du Cabinet Roux Jankowski Carhaix pour la somme de 875.00 € HT.

✓ **Requalification sud du bourg : Diagnostic amiante et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) de la Zone (RD 42)**

réf : 2019-28

Les membres du conseil municipal à l'unanimité retiennent la proposition de l'entreprise Qualiconsult de Guipavas pour la somme de 870.00 € HT.

✓ **Construction de quatre maisons route de Leinguern : avenant positif gros-œuvre**

réf : 2019-29

Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Ricou pour la somme de 2 097.84 €.

✓ **Construction de quatre maisons route de Leinguern : avenant négatif couverture**

réf : 2019-30

Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Mein Glaz pour la somme de -625.20 € HT (étanchéité enterrée)

✓ **Création d'un chemin entre la place des trois Coant et l'école : acquisition de la parcelle**

réf : 2019-31

La parcelle a été bornée, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat auprès de l'étude de Maître Philippe Guivarch Notaire à Huelgoat ainsi que toute pièce administrative relative à cette affaire.

- précise qu'une servitude de passage d'une largeur de 6 mètres est consentie à Mr Gallouedec dans la parcelle AC 180 afin qu'il puisse accéder aux parcelles agricoles cadastrées AC 192 et AC 193.

La surface de la parcelle constituant le chemin est de 453 m2.

✓ **subventions aux associations 2019**

réf : 2019-32

**Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident d'attribuer les subventions suivantes aux associations :**

	<b>2019</b>
<b>Association de gymnastique Scignac</b>	<b>750.00</b>
<b>AAPPMA</b>	<b>200.00</b>
<b>ADDESKI</b>	<b>30.00</b>
<b>AFSEP (sclérose en plaques)</b>	<b>30.00</b>
<b>Amicale pour le don du sang</b>	<b>30.00</b>
<b>France alzheimer</b>	<b>30.00</b>
<b>Association des paralysés de France</b>	<b>30.00</b>
<b>Comité prix résistance et déportation</b>	<b>30.00</b>
<b>L'estivale bretonne</b>	<b>1000.00</b>
<b>Maison familiale rurale Morlaix</b>	<b>30.00</b>
<b>Asso rêve de clown</b>	<b>30.00</b>
<b>Secours catholique Huelgoat</b>	<b>30.00</b>
<b>Secours populaire Morlaix</b>	<b>30.00</b>
<b>Mouvement vie libre Brest</b>	<b>30.00</b>
<b>Solidarité paysans Briec</b>	<b>50.00</b>
<b>Asso sur les traces de François Joncour Brasparts</b>	<b>50.00</b>
<b>EHPAD Mont Leroux</b>	<b>30.00</b>
<b>Asso par Monts et par livres</b>	<b>1 000.00</b>
<b>Entente Monts d'Arrée Carhaix (handball)</b>	<b>30.00</b>
<b>Amicale laïque (participation voyage scolaire)</b>	<b>1 920.00 €</b>
<b>Société de chasse</b>	<b>300.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 740.00 €</b>

✓ **Demande de subvention exceptionnelle de l'ADMR de Scignac**

réf : 2019-33

Vu la situation financière actuelle de l'association, L'ADMR a fait une demande de subvention exceptionnelle aux 9 communes du territoire couvert par l'association. Les membres du conseil municipal, convaincus que l'ADMR doit poursuivre son activité sur ce territoire rural, par 10 voix pour et une abstention, décident de verser une subvention exceptionnelle à l'ADMR de Scignac d'un montant de 3 000.00 €, sous réserve que les 8 autres communes délibèrent en ce sens et dans les mêmes proportions, soit au prorata des heures effectuées sur le territoire de chaque commune.

✓ **Demande de subvention au Département pour la mise en place de radars pédagogiques**

réf : 2019-34

Les membres du conseil municipal, par 7 voix contre, 1 abstention et 3 voix pour, décident de ne pas demander cette subvention sur un projet de radars pédagogiques.

✓ **Demande de subvention au département au titre des amendes de police**

réf : 2019-35

L'assemblée décide à l'unanimité de demander une subvention de 50 % sur le projet d'éclairage public dans le carrefour de coat ar Herno sur une base de dépenses de 4535.69 €.

✓ **Demande de subvention au comité national du sport pour la construction d'un terrain multisport et d'un terrain de tennis**

réf : 2019-36

Les membres du conseil municipal décident d'effectuer une demande de subvention au CNDS pour la construction d'un terrain multisport et d'un terrain de tennis en accès libre, à l'entrée sud du bourg, à proximité de l'école et de la salle polyvalente sur une base de dépense de 86 645 .00 € (41 645 pour le terrain multisport et 45 000.00 € pour le terrain de tennis)

Les membres du conseil municipal à l'unanimité valident le plan de financement suivant :

DETR obtenue	20.76%	17 987.50 €
Contrat de ruralité	26%	22 527.70 €
Contrat de territoire demandé	10 %	8 664.50 €
CNDS	20%	17 329.00 €
autofinancement	23.24 %	20 136.30 €
<b>total</b>	<b>100 %</b>	<b>86 645.00 €</b>

✓ **Demande de subvention à la fédération française de football pour la mise en place de pare-ballons**

réf : 2019-37

**Demande de subvention à la fédération française de football pour la mise en place de pare-ballons**

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de faire une demande de subvention auprès de la fédération française de football sur une base de dépenses de 13 981.00 € HT

Plan de financement :

autofinancement	8 981.00 €
Fédération française de football	5 000.00€
<b>TOTAL</b>	<b>13 981.00 €</b>

✓ **Demande de subvention à la fédération française de football pour le remplacement de la main courante**

réf : 2019-38

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de faire une demande de subvention auprès de la fédération française de football sur une base de dépenses de 13 494.00 € HT

autofinancement	8 494.00 €
Fédération française de football	5 000.00 €
TOTAL	13 494.00 €

✓ **Travaux à la bibliothèque et à la mairie : choix du maître d'œuvre**

réf : 2019-39

- **Travaux à la bibliothèque, à la mairie et à la maison des assistantes maternelles : choix du maître d'œuvre**

L'assemblée décide que le projet de travaux à la mairie et à la bibliothèque sera étudié lors d'une prochain conseil municipal cependant le conseil municipal retient la proposition du bureau d'étude Gilbert Berrou maître d'œuvre à Brennilis pour le dossier de déclaration préalable de travaux pour le remplacement des fenêtres et la création d'une ouverture à la maison des assistantes maternelles pour la somme de 950.00 € HT

✓ **Décision modificative numéro 1 budget eau**

réf : 2019-41

Le conseil municipal à l'unanimité valide la décision modificative suivante :

Dépenses investissement :	Recettes d'investissement :
041                    +115 457.00 €	041                    +115 457.00€

✓ **Création de l'adresse « route de la gare »**

réf : 2019-42

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant l'intérêt que présente la dénomination de la voie reliant l'école au lieudit Fosvern, le conseil municipal à l'unanimité décide de nommer cette rue « route de la gare ».

Cette information sera communiquée notamment aux services de la Poste et au service du cadastre.

✓ **Adhésions à la bibliothèque**

réf : 2019-43

Le conseil municipal à l'unanimité décide de rendre gratuite l'adhésion à la bibliothèque municipale.

✓ **Avis sur la démolition du terrain de tennis**

réf : 2019-44

Le projet de restructuration de l'entrée sud du bourg étant lancé, les membres du conseil municipal décident de faire procéder à la démolition du terrain de tennis.

✓ **Remplacement des agents techniques pendant les congés d'été**



réf : 2019-45

Les membres du conseil municipal décident de remplacer les agents du service technique pendant les mois de juillet et août prochains.

### Questions diverses :

✓ **Projet de création d'une zone de préemption départementale : espaces naturels sensibles**

réf : 2019-46

Lors du conseil municipal du 20/12/2018, une présentation avait été faite aux membres du conseil municipal.

Article L 113-8 du code de l'urbanisme : » le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels (...). »

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions de l'article L.113-14 du code de l'urbanisme, le conseil départemental peut mettre en place des zones de préemption. Ces zones permettent au département de disposer d'un droit prioritaire d'acquisition en cas de mise en vente, offrant à ce titre la possibilité d'engager une maîtrise foncière des espaces naturels remarquables et de conduire une gestion adaptée. Cette démarche est engagée en concertation avec les collectivités locales. Seraient concernées des zones identifiées comme étant d'intérêt départemental pour leur grande qualité écologique et paysagère.

Le conseil municipal par 3 voix contre, 5 abstentions et 4 voix pour donne un avis favorable sur ce projet afin de permettre au Conseil départemental de mener les investigations nécessaires en terme de délimitation de périmètre en lien avec la commune.

### Complément de compte-rendu:

- Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'intersyndicale du centre hospitalier du pays de Morlaix, face à la menace qui pèse sur son établissement public de santé, organise une marche de soutien le samedi 27 avril prochain au centre-ville de Morlaix.
- Bibliothèque : la commune recherche des bénévoles

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 24/04/2019  
Le Maire  
Georges MORVAN

